

**ATELIER NATIONAL SUR
L'ACCES ET LE PARTAGE JUSTE ET EQUITABLE DES AVANTAGES RESULTANT
DE L'UTILISATION DES RESSOURCES GENETIQUES**

Rapport de synthèse

L'atelier sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétique du Parc national de Tai s'est déroulé dans la salle de conférence du groupe Enotel de San Pedro, du 07 au 09 novembre 2007. Cet atelier a vu la participation des représentants de l'administration ivoirienne (Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Ministère de la Recherche Scientifique), d'organismes nationaux et internationaux intervenant dans le domaine de l'environnement, des ONG nationales et internationales, des populations riveraines du parc, des chercheurs, des collectivités décentralisées (voir liste en annexe).

La cérémonie d'ouverture, présidée par le représentant du Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, a été marquée par quatre allocutions. L'allocution de bienvenue, prononcée par Monsieur Patrick PEDIA, Point focal de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, a porté sur les objectifs de cette convention et l'importance d'impliquer toutes les parties prenantes pour l'expérimentation du projet APA au Parc National de Tai. Quant au Représentant de l'OIPR, il a noté l'importance de l'APA et la disponibilité de l'OIPR à mettre tout en œuvre pour une gestion durable des ressources génétiques du Parc National de Tai au profit surtout des populations riveraines. Par la suite, le Représentant de la GTZ est intervenu pour relever les objectifs de l'atelier et surtout les résultats attendus pour une bonne pratique relative à la bio prospection au Parc national de Tai. Quant au représentant du Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, il a remercié la coopération allemande pour son appui constant à la gestion durable des aires protégées de Côte d'Ivoire et surtout pour l'appui technique et logistique pour l'organisation de cet atelier. Il a vivement invité les participants à mettre en œuvre tous les éléments nécessaires qui permettront d'élaborer les textes réglementaires pour une exploitation durable et efficace des ressources génétiques notamment un accès et un partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques du Parc National de Tai.

Au titre des communications

Plusieurs communications qui ont traité à l'Accès et Partage des Avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques. Ces différentes communications se sont déroulées dans l'ordre ci-après :

La première a traité de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique présentée par Patrick PEDIA. Il a donné la définition de la convention, son importance et surtout les dispositions à mettre en œuvre pour endiguer les menaces pesant sur la biodiversité.

La deuxième communication présentée par le Professeur N'GUESSAN Edouard, de l'Université de Cocody, a porté sur le cas de la bioprospection sur l'espèce *Thaumatococcus danielli* notamment sur l'exploitation faite de la Thaumatine. Il a révélé l'importance de la Thaumatine dans l'industrie agro alimentaire et pharmaceutique. Il a souligné la faiblesse liée au partage des avantages résultant de l'utilisation de la Thaumatine tirée du savoir des populations locales. Il a par ailleurs relevé l'importance de la mise en place d'un mécanisme permettant de valoriser le

savoir faire local et surtout assurer une meilleure redistribution des retombées économiques des ressources génétiques prélevées dans les terroirs locaux.

La troisième communication a porté sur la gestion des ressources biogénétiques au Cameroun notamment le cas de bioprospection sur le *Prunus africana* dans la région du Mont Cameroun par Monsieur NJAMNSHI Augustine. Il a montré l'importance de du système d'organisation mise en place au niveau des populations locales en vue de permettre une meilleure exploitation de la ressource et une meilleure redistribution des retombées économiques. Il a également présenté un modèle de fiche technique mettant en relief les parties prenantes et les mécanismes pour l'accès, le partage des avantages et surtout l'utilisation de ces avantages au profit des populations locales.

Les quatrième et cinquième communications ont été présentées par Monsieur BROU Yao Bernard. Elles ont porté sur les enjeux de l'APA dans le contexte de la bio prospection au Parc national de Tai et la vision de l'Afrique en matière de l'APA. Quatre enjeux principaux ont été énoncés, il s'agit des enjeux culturels, sociaux, économiques et environnementaux. Quant à la vision, elle présente l'importance de l'implication des populations locales dans l'exploitation et le partage des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques de leurs terroirs.

Lors de la seconde journée de l'atelier, quatre communications ont été présentées. Dans ce cadre, Docteur Henne Gutrun a présenté les instruments internationaux pertinents de l'accès et le partage juste et équitable des avantages résultant de l'exploitation des ressources génétiques et les lignes directrices de Bonn.

Ensuite, monsieur NJAMNSHI Augustine a exposé sur la certification de l'origine et la traçabilité dans le contexte de l'APA. Il s'est appuyé sur le certificat d'origine ou de source, les caractéristiques et traits d'un certificat, le contenu et le format, la procédure d'obtention du certificat et le défi de la mise en œuvre de ce certificat.

Quant au Commandant TONDOSSAMA Adama, Directeur du Parc national de Tai, il a présenté le Parc national de Tai, la structure de gestion et les outils de gestion ainsi le mode d'accès aux ressources génétiques actuellement en vigueur dans ledit parc. Au cours de sa présentation, trois outils de gestion du Parc national Tai notamment le plan d'aménagement et de gestion, le plan d'affaires et le plan de développement de la zone périphérique. Pour l'accès aux ressources biologiques du parc notamment pour la recherche est conditionnée par une autorisation de recherche délivrée par le Ministère de la recherche scientifique.

Docteur GADJI Abraham, Enseignant à l'Université de Cocody a présenté un projet d'arrêté réglementant l'APA au niveau du Parc national de Tai. Il a exposé les différents chapitres de ce texte réglementaire et ceux-ci sont relatifs aux objectifs recherches par cet arrêté, les obligations du demandeurs et de l'OIPR et le partage des avantages.

Pour mieux affiner ce projet de texte réglementaire sur l'APA, six groupes d'intérêt (Administration, recherche, collectivité décentralisée, ONG, population riveraine Ouest, population riveraine Est) ont été constitués. Ces groupes de travail ont apporté des éléments complémentaires relatifs aux objectifs, aux informations du demandeur, aux obligations de l'OIPR et du demandeur ainsi qu'au partage des avantages résultant de l'exploitation des ressources génétiques.

Au troisième jour, nous avons eu deux communications et la reprise du travail sur le projet d'arrêté du Dr GAGDJ Abraham qui a pris en compte les observations des groupes de travail.

La première communication fut exposée par le Dr ABOUA Gustave sur la connaissance traditionnelle des populations locales et la préservation des ressources génétiques.

Il a défini la connaissance indigène, la connaissance traditionnelle et exposé sur les défis et les contraintes des connaissances traditionnelles sur les r.g., les pistes de solutions à ces problématiques.

La deuxième communication par NJAMNSHI Augustine sur le défi de négocier et appliquer le contrat de l'APA, cas de l'ONG, BDCPC du Cameroun.

Le Dr GAGDI Abraham a reformulé le projet d'Arrêté en projet de décret, dont le texte réglementaire sera achevé dans les jours à venir.

Recommandations de l'Atelier

- 1) L'Atelier recommande la mise en place du Conseil scientifique maintenant ;
- 2) Le Conseil scientifique doit tenir compte de tous les textes réglementaires en vigueur avant de donner son avis sur la bioprospection des espèces en voie de disparition ;
- 3) Renforcement de capacités des parties prenantes majeures sur :
 - Les fondamentaux de l'APA et tous les concepts et instruments internationaux y relatifs ;
 - Les techniques de négociation pour permettre aux fournisseurs des ressources génétiques (OIPR) de tirer avantages des contrats de bioprospection.

Proposition de feuille de route pour la finalisation et l'adoption du projet de texte APA au Parc de Taï

Echéancier	Activités	Responsables
Du 10/11/07 au 19/11/07	Discussion sur le texte réglementaire au niveau des instances de décision des prenantes majeures	DG de l'OIPR ; DG de la Fondation ; Point Focal National de la CDB et la Coopération allemande (GTZ)
Du 19/11/07 au 9/12/07	Recueil des observations sur le texte réglementaire au niveau régional	Coopération Allemande (Atelier de Marrakech ; Maroc et atelier de Nairobi ; Kenya)
Du 15/12/07 au 15/01/08	Recueil des observations au niveau de la tutelle pour finaliser le texte et envisager son adoption.	Ministre de l'environnement, des Eaux et Forêts.
Vers fin janvier 2008	Faire du cas d'expérimentation de l'APA au parc de Taï un exemple "école" dans le monde et le présenter durant la 6 ^{ème} réunion du groupe de travail sur l'APA	Coopération Allemande